

Le Chauffage au bois

Une solution pour faire des économies sur
votre facture d'énergie

Profitez-en !

La Région Auvergne et EDF ont signé une convention de partenariat pour encourager le développement du chauffage au bois en Auvergne.

Optez pour la simplicité d'utilisation

- Avec les chaudières bois modernes (chaudières à granulés ou à plaquettes auto-alimentées avec silo indépendant), l'alimentation en bois est automatique.

Favorisez l'écologie et les entreprises locales

- La région Auvergne regorge de ressources forestières : en vous chauffant au bois, vous participez au développement de l'économie régionale en faisant travailler les entreprises locales.

Faites des économies sur votre budget de chauffage

- Le bois est une énergie peu coûteuse.

Bénéficiez de conseils et d'une mise en relation avec des professionnels qualifiés

- Un conseiller EDF Bleu Ciel vous accompagne dans la définition de votre projet.
- Vous pourrez, si vous le souhaitez, être mis en relation avec un Partenaire Bleu Ciel d'EDF.
- Vous aurez aussi accès à des solutions de financement adaptées dont les taux sont très compétitifs.

* La Région Auvergne et EDF ont signé une convention de partenariat d'une durée de trois ans pour encourager le développement du chauffage au bois en Auvergne.

Pour vous accompagner dans votre démarche, vous présenter les aides financières disponibles dans votre région, vous faciliter la mise en relation avec des professionnels Partenaires Bleu Ciel d'EDF et vous proposer des solutions de financement avantageuses, contactez sans attendre votre conseiller EDF Bleu Ciel

au **04 73 44 47 50***

* Du lundi au vendredi inclus, prix d'un appel local depuis un poste fixe.



L'AGENDA PUYDOMOIS

Guide du développement durable dans le Puy-de-Dôme



Châtel-Guyon

Ville de Santé

Ville de Bien Etre



1 édito/sommaire

S grâce aux contributions des uns et des autres, parmi lesquels on peut citer politiciens, scientifiques ou réalisateurs, Al Gore, Nicolas Hulot, Yann Arthus Bertrand, Jean-Louis Etienne..., l'ensemble de la planète est en train de prendre pleinement conscience des dégâts, bientôt irréversibles, que l'homme fait subir à la terre depuis le début du 20ème siècle. Notre planète, tout au long de son histoire, a sans cesse connu des variations climatiques ou des chamboulements écologiques. Mais pour la première fois de son histoire, l'homme est à l'origine de prochains changements fondamentaux.

C'est en modifiant collectivement nos comportements quotidiens que nous pourrions réduire la portée des bouleversements écologiques qui s'annoncent. Dès lors deux questions majeures s'im-

posent : Comment imposer ces nouveaux comportements à une bonne partie de la population qui vit toujours en dessous du seuil de pauvreté et comment résoudre l'impasse nucléaire. L'empreinte écologique de nos déchets nucléaires s'écrit sur plus de 200 000 années. Nous allons léguer aux 6 000 générations suivantes quelques tonnes de déchets que l'on ne sait toujours pas retraiter. Comment faire ? Peut-on encore accepter cette impasse ?

Ces interrogations insondables ne doivent cependant pas nous priver d'ajuster nos comportements quotidiens afin de rendre moins douloureux notre passage sur terre. Avec ce modeste et nouveau supplément, nous souhaitons simplement apporter au plus grand nombre une information claire et accessible sur toutes ces notions essentielles.

RÈGLEMENTATION THERMIQUE 2012

P2

ÉCO-ARTISAN

P6

ÉCO-QUARTIER

P10

les 3 fées

p10

L'Ophis

p11

Trémonteix

p12

St Jean

p13

ÉCO-AGENDA 21

P14

Châtel Guyon

p14

Pont-du-Château

p16

Riom

p18

Région Auvergne

p19

ÉCO-RESPONSABILITÉ

P20

Volvic

p20

Espace Info Énergie

p22

Le tourisme vert

p24

Se déplacer autrement

p25

Les énergies non polluantes

p26

Le jardin partagé

p28

Trelleborg

P 29

Leclerc

P 30

ÉCO-PRATIQUE

P32

Sites internet / éco-labels

p32



Châtel Guyon
www.chatel-guyon.fr

LAGENDA PUYDOMOIS - 55, allée des côtes de Chanturgue 63 100 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 25 94 89 - Fax : 04 73 91 81 75 - E-mail : lagenda63@wanadoo.fr - Internet : www.lagenda.net
Directeur de la Publication : Sébastien Lé - Publicité : Paula Esteves : 06 70 05 41 14 /
Maud Pagnon : 06 45 63 56 76 - Rédaction : Marco Ciric - Ed Nat - Contact : 04 73 25 94 89 - 06 84 84 73 60
Rédaction, publicité et abonnements : SARL ATOME MEDIA

- Impression : Chirat - St-Just-la-Pendue - Dépôt légal : 4er trimestre 2011
L'Agenda est une revue gratuite, et de ce fait interdite à la vente. La rédaction n'est pas responsable des pertes ou de la détérioration des textes, publicités ou photos, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute reproduction, même partielle de L'AGENDA est interdite.



Réglementation thermique 2012

un saut énergétique pour les bâtiments neufs

L'objectif du Grenelle Environnement : poursuivre la dynamique impulsée par les « bâtiments basse consommation » pour faire un saut énergétique en 2012

De tous les secteurs économiques, celui du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France (42,5 % de l'énergie finale totale) et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). La facture annuelle de chauffage représente 900 € en moyenne par ménage, avec de grandes disparités (de 250 € pour une maison « basse consommation » à plus de 1 800 € pour une maison mal isolée). Elle pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement sur les plus modestes d'entre eux. Ces dépenses tendent à augmenter avec la hausse du prix des énergies.

Aussi, afin de réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle Environnement prévoit la mise en oeuvre d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (articles 3 à 6 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009). Depuis la mise en place d'une réglementation thermique (1974), la consommation énergétique des constructions neuves a été divisée par 2. Le Grenelle Environnement prévoit de la diviser à nouveau par 3 grâce à une nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012.

Pour atteindre cet objectif, le plafond de 50 kWhEP/(m².an), valeur moyenne du label « bâtiments basse consommation » (BBC), va devenir la référence dans la construction neuve à l'horizon 2012. Ce saut permettra de prendre le chemin des bâtiments à énergie positive en 2020.

Energie finale, énergie primaire

La réglementation thermique 2012, tout comme la RT 2005, exprime des exigences en énergie primaire, à ne pas confondre avec l'énergie finale. L'énergie finale (kWhEF) est la quantité d'énergie

disponible pour l'utilisateur final. L'énergie primaire (kWhEP) est la consommation nécessaire à la production de cette énergie finale.

Par convention, du fait des pertes liées à la production, la transformation, le transport et le stockage :

- 1 kWhEF ↔ 2,58 kWhEP pour l'électricité
- 1 kWhEF ↔ 1 kWhEP pour les autres énergies (gaz, réseaux de chaleur, bois, etc.)

La RT 2012, fruit d'une large concertation

La mise au point de la RT 2012 a fait l'objet, dès septembre 2008, d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes :

- 13 groupes de travail thématiques représentant les différentes professions du secteur du bâtiment,
- un comité scientifique,
- des conférences consultatives regroupant 120 représentants des organisations professionnelles du bâtiment et des 5 collèges du Grenelle Environnement.

Dates d'application

La RT 2012 sera applicable à tous les permis de construire :

- déposés à compter du 28 octobre 2011 pour certains bâtiments neufs du secteur tertiaire (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et les bâtiments à usage d'habitation construits en zone ANRU ;
- déposés à partir du 1er janvier 2013 pour tous les autres bâtiments neufs à usage d'habitation (maisons individuelles ou accolées, logements collectifs, cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs).

Pour les autres types de bâtiments du secteur tertiaire, la RT 2012 sera complétée pour une application au plus tard le 1er janvier 2013.

Une réglementation performantielle basée sur 3

indicateurs et exprimant 3 exigences

La RT 2012 comporte trois exigences de résultats relatives à la performance du bâtiment.

Les exigences relatives aux indices Bbio et Cep sont désormais exprimées en valeur absolue, et non plus en valeur relative. Elles portent sur la performance globale du bâtiment et non sur les performances des éléments constructifs et systèmes énergétiques pris séparément. Ainsi, une plus grande liberté de conception est laissée aux maîtres d'oeuvre.

Définition et modulations du « Bbio_{max} »

Cette exigence fixe une limite du besoin cumulé en énergie pour les composantes dépendant de la conception du bâti : chauffage, refroidissement et éclairage artificiel. Elle impose ainsi une optimisation du bâti indépendamment des systèmes énergétiques mis en oeuvre.

Le Bbio_{max} est modulé en fonction de la typologie du bâtiment, de sa localisation géographique et de son altitude.

Pour les maisons individuelles ou accolées, une modulation permet en outre de tenir compte de la surface, afin de ne pas pénaliser les petites constructions.

Le Bbio_{max} se définit donc comme suit :

$$Bbio_{max} = Bbio_{maxmoyen} \times (M_{bgéo} + M_{balt} + M_{bsurf})$$

Avec :

- Bbio_{maxmoyen} : valeur moyenne du Bbio_{max} définie par type d'occupation du bâtiment ou de la partie de bâtiment et par catégorie CE1/CE2 ;
- M_{bgéo} : coefficient de modulation selon la localisation géographique ;
- M_{balt} : coefficient de modulation selon l'altitude ;
- M_{bsurf} : pour les maisons individuelles ou accolées, coefficient de modulation selon la surface moyenne des logements du bâtiment ou de la partie de bâtiment ;

Définition CE1/CE2 : pour certains bâtiments, notamment ceux situés en zone de bruit des aéroports ou des voies rapides, il peut s'avérer nécessaire d'installer des systèmes actifs de refroidissement pour assurer un bon confort thermique d'été alors que les fenêtres sont fermées.

Ces bâtiments, s'ils sont munis d'un tel système de refroidissement, ont alors le droit de figurer en catégorie « CE2 ». Tous les autres bâtiments sont dits de catégorie « CE1 ».

Définition et modulations du « Cep_{max} »

Cette exigence porte sur les consommations énergétiques conventionnelles en énergie primaire sur cinq usages (chauffage, refroidissement, éclairage, production d'eau chaude sanitaire, auxiliaires tels que pompes et ventilateurs), déduction faite de la production d'électricité à demeure.

Prise en compte de la production d'électricité à demeure : pour les bâtiments à usage d'habitation, la consommation énergétique du bâtiment ne peut dépasser le Cep_{max} de 12 kWhEP/(m².an) avant déduction de la production d'électricité.

Comme pour le Bbio_{max}, des modulations sont introduites sur le Cep_{max} selon la localisation géographique et l'altitude, afin de prendre en compte les disparités géographiques et climatiques du territoire.

En outre le Cep_{max} est modulé selon les émissions de gaz à effet de serre (GES), afin d'encourager l'utilisation des énergies les moins émettrices de CO₂, à savoir le bois-énergie et les réseaux de chaleur ou de froid utilisant une part prépondérante d'énergies renouvelables (EnR). L'augmentation de la valeur du Cep_{max} peut alors atteindre au maximum 30 %.

Une modulation relative à la surface moyenne des logements est introduite, pour prendre en compte les postes de consommation d'énergie qui ne sont pas liés à la surface des locaux (comme l'eau chaude sanitaire) ; l'expression des exigences par m² de surface induisant une contrainte plus forte sur les logements de petite surface, ce paramètre permet de ne pas les pénaliser.

Enfin, le Cep_{max} est modulé selon le type de bâtiment et selon son usage (locaux d'enseignement, bureaux, etc.)

La consommation conventionnelle maximale



d'énergie primaire, Cep_{max}, est donc définie comme suit :

$$\text{Cep}_{\text{max}} = 50 \times M_{\text{ctype}} \times (M_{\text{cgeo}} + M_{\text{calt}} + M_{\text{c surf}} + M_{\text{cges}})$$

Avec :

- M_{ctype} : coefficient de modulation selon le type de bâtiment ou de partie de bâtiment et sa catégorie CE1/CE2 ;

- M_{cgeo} : coefficient de modulation selon la localisation géographique ;

- M_{calt} : coefficient de modulation selon l'altitude ;

- $M_{\text{c surf}}$: pour les maisons individuelles ou accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, coefficient de modulation selon la surface moyenne des logements du bâtiment ou de la partie de bâtiment ;

- M_{cges} : coefficient de modulation selon les émissions de gaz à effet de serre des énergies utilisées, pour le bois-énergie et les réseaux de chaleur et de froid faiblement émetteurs en CO₂.

Spécificité pour le logement collectif

Pour permettre aux filières industrielles de s'adapter en proposant, en volume suffisant, des équipements performants et à coûts maîtrisés tout en ne pénalisant pas le logement collectif, le Cep_{max} est porté à 57,5 kWhEP/(m².an), et ce temporairement jusqu'au 1er janvier 2015.

Le confort d'été (Tic)

Des catégories de bâtiments dans lesquels il est possible d'assurer un bon niveau de confort en été sans avoir à recourir à un système actif de refroidissement sont définies et dépendent du type d'occupation et de la localisation (zone climatique, altitude, proximité de zones de bruit).

Pour ces bâtiments, la règle actuelle $T_{ic} \leq T_{icref}$ est maintenue : la température la plus chaude atteinte dans les locaux (Tic), au cours d'une séquence de 5 jours très chauds d'été, ne doit pas excéder un plafond (Tic_{ref}).

Des travaux complémentaires sont engagés en vue de traiter de manière encore plus approfondie la question du confort d'été et de définir cette exigence en valeur absolue.

Les exigences de moyens

L'objectif de maîtrise des dépenses énergétiques a conduit à maintenir certaines exigences de moyens. Il s'agit principalement :

- du traitement des ponts thermiques significatifs,
- de la généralisation, pour le logement, du principe du test de l'étanchéité à l'air du bâtiment,

- de l'obligation de mise en place de protections solaires pour les locaux de sommeil,

- du recours aux EnR ou à des systèmes très performants (eau chaude sanitaire thermodynamique ou micro-cogénération) en maisons individuelles ou accolées,

- d'une surface minimale pour les baies vitrées (1/6 de la surface habitable).

Ni les réglementations spécifiques à l'aération, ni la RT 2012 n'imposent un système de ventilation mécanique. Lorsqu'un tel système est choisi, il peut être à simple flux ou à double flux. La RT 2012 ne s'oppose pas bien entendu à l'ouverture des fenêtres par les occupants pour l'aération des locaux.

La méthode et les logiciels de calcul

La méthode de calcul Th BCE 2012 s'appuie sur deux types de données pour vérifier la conformité du bâtiment aux 3 exigences de résultats de la RT 2012 :

- d'une part des données opposables et vérifiables au moment de la construction : surface, type et caractéristiques des équipements, orientation, etc.,

- d'autre part, pour les données ne pouvant pas être définies à l'avance, des scénarios conventionnels (présence des occupants, conditions météorologiques, etc.).

L'accompagnement de l'application de la RT 2012 et le renforcement des contrôles par l'administration

Des contrôles des règles de construction (CRC)



sont réalisés chaque année sur un échantillon de nouvelles constructions. Ils permettent de sensibiliser l'ensemble des acteurs au respect des règles de construction, des bonnes pratiques professionnelles et à une meilleure qualité des bâtiments. Ils contribuent par ailleurs à améliorer la compréhension des textes réglementaires.

Le contrôle de l'application de la RT 2012 sera amélioré, grâce aux dispositions suivantes :

- l'établissement d'une attestation de prise en compte de la RT 2012 à deux étapes clés du processus de construction : à la demande de permis de construire et à l'achèvement du bâtiment ;

- l'édition par les logiciels d'un récapitulatif standardisé d'étude thermique, exploité par :

- le maître d'oeuvre pour optimiser le projet de construction,

- le maître d'ouvrage pour une meilleure connaissance du bâtiment qui lui a été livré,

- le diagnostiqueur établissant le diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les bâtiments neufs,

- les différents intervenants en charge d'attester de l'application de la RT 2012,

- l'agent assermenté de l'Etat en charge du CRC.

Des exigences visant l'optimum

technico-économique

Les exigences réglementaires ont été élaborées à partir d'études technico-économiques. Ces dernières ont permis de déterminer un optimum entre l'impact des exigences sur le coût de la construction et le gain en matière de consommation d'énergie et de confort.

La disponibilité de nombreuses solutions techniques favorisera la concurrence et une baisse des prix des matériaux et équipements.

Les possibilités accrues de combinaison de solutions entre bâti et systèmes permettront d'atteindre des coûts de construction très proches des coûts actuels.

Les économies d'énergie générées permettront de rentabiliser l'investissement consenti en quelques années. A moyen terme, cela se traduira par une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Renseignements

www.developpement-durable.gouv.fr

www.rt-batiment.fr

www.ademe.fr

Wesford
 Ecole Supérieure de Commerce et de Management
 Accredited European Business School

PRÉPAREZ VOTRE MBA MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MBA Management de Développement Durable

Formations en rythme classique ou alterné
 + Accès possible après un BAC+3 en 1^{ère} année
 + Accès possible après un BAC+4 de la spécialité en 2^{ème} année

Retrouvez sur www.wesford.fr :

L'ensemble de nos formations de BAC+2 à BAC+5

• Nos services dédiés aux entreprises :

- Ressources Humaines : emploi, stage, alternance,
- Formation Continue : Inter-entreprises, Intra-entreprises, UE, Etan de compétences, test TOEIC® formations diplômées,
- Clusters & Startups,
- Recherche Appliquée,
- Conseil & Expertise,
- Mise à disposition de salles

www.wesford.fr - Info@wesford.fr - 04 63 30 11 30
 Wesford - Clermont-Ferrand - 7 rue Calarou - 63100 Clermont-Ferrand
 Ecoles de Commerce et de Management

Eco Artisan

Créée au sortir de la Guerre en 1946, la CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est une organisation professionnelle qui représente les 380 000 entreprises artisanales du bâtiment. Ses principales missions visent à promouvoir, à défendre et à représenter toutes les entreprises artisanales françaises du bâtiment vis-à-vis des institutions administratives et du grand public.

Afin de permettre à tous les artisans et affiliés de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, un projet de loi adopté par le gouvernement en 2009 afin de prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, la CAPEB a créé, dès 2008 le label Eco Artisan®, suite à son assemblée générale annuelle à Perpignan. Ce label est une

marque pas comme les autres... En effet, il s'agit de la première marque qui distingue les artisans qui ont fait le choix de s'impliquer dans l'amélioration de la performance énergétique des logements. Avec la marque Eco artisan®, une marque délivrée et contrôlée par QUALIBAT, organisme certificateur indépendant spécialisé dans le bâtiment, la CAPEB propose aux entreprises du bâtiment les outils pratiques permettant de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle et d'être en phase avec les demandes des consommateurs.



La marque Eco Artisan® vient d'être « reconvenue Grenelle de l'environnement » par l'Etat. Ainsi les entreprises titulaires de la marque Eco Artisan sont identifiées comme compétentes en matière de rénovation énergétique.

Les Eco Artisans® sont avant tout des artisans, des peintres, des carreleurs, des maçons, des menuisiers, des plombiers, des électriciens, des plâtriers..., présents dans tous les corps de métiers, des professionnels indépendants qui font la différence en s'engageant concrètement pour le confort et l'amélioration de la performance énergétique des logements. Ils apportent une réelle plus-value en présentant une vision globale de l'état du logement et en mettant en œuvre, dans leur corps de métier, des solutions respectueuses de l'environnement et efficaces en termes d'économies d'énergie. C'est la garantie de travaux pérennes et d'un confort optimisé.

Les compétences d'un Eco Artisan® dans le domaine de la performance énergétique sont validées par un examen. Un Eco Artisan® dispose de toutes les assurances professionnelles nécessaires en cours de validité pour mener à bien ses travaux, il s'engage à utiliser un logiciel professionnel pour la réalisation de l'évaluation thermique des logements, des audits sur chantier et en entreprise sont périodiquement réalisés afin de vérifier le respect des engagements de l'Eco Artisan®. Pour encourager l'amélioration thermique de l'habitat, il existe un important dispositif fiscal et financier. L'Eco Artisan® dispose de toutes les informations nécessaires afin d'optimiser tout investissement dans l'isolation, le chauffage, l'électricité, l'adaptabilité du logement, la récupération et le traitement des eaux pluviales ou l'assainissement non collectif.

De par son indépendance, son savoir-faire et ses engagements, l'Eco Artisan® s'impose désormais comme l'interlocuteur incontournable dans tout projet d'amélioration, de développement ou d'adaptation de votre habitation.

CAPEB 63
2 rue Félix Mézard -B.P.61
63019 Clermont-Fd cedex 2
Tel : 04 73 25 71 71
www.capeb63.fr
Mail : capeb63@capeb63.fr

Avec près de 12 000 logements et commerces dans le Puy-de-Dôme, AUVERGNE HABITAT a pour ambition :



**Auvergne
Habitat**

Sa mission, avec passion

La construction et la rénovation de ses logements :

- ▶ des programmes neufs respectueux de l'environnement, grâce à l'utilisation de matériaux ou de concepts innovants. (200 logements construits chaque année)
- ▶ la réhabilitation et l'entretien de logements anciens et économes, permettant la maîtrise des dépenses énergétiques au profit de nos locataires (300 logements atteignant le niveau BBC rénovation réhabilités annuellement)

Déjà près de
1000 logements
réhabilités
au niveau
BBC rénovation

La satisfaction de ses locataires :

- ▶ des logements confortables et un cadre de vie agréable
- ▶ la maîtrise des charges locatives
- ▶ l'accès à un parcours résidentiel allant jusqu'à l'achat sécurisé à un prix abordable
- ▶ des services de qualité, qui répondent aux besoins de chacun



Objectif :

une production
de logements 100%

BBC

L'accompagnement de ses partenaires :

- ▶ dans leurs projets territoriaux, avec l'aménagement de centre bourg, d'éco-quartiers, intégrant constructions neuves et rénovation
- ▶ dans leur développement par la location ou la vente de locaux associatifs et commerciaux
- ▶ dans leurs missions d'utilité sociale, EPHAD, Foyers, Maison relais...

90% des locataires
recommandent
AUVERGNE HABITAT

AUVERGNE HABITAT

Tél. 04 73 17 00 00 - Fax : 04 73 17 00 99

16 bd Charles-de-Gaulle - BP 70296 - 63008 Clermont-Ferrand Cedex 1 - www.auvergne-habitat.fr

Les trois Fées

Un beau nom pour un éco-quartier !

Après un an de préparation, l'éco-quartier « Les trois Fées » qui verra la création, à terme, de 900 logements sur un terrain de 31 hectares à Cébazat, entre enfin en phase opérationnelle avec la construction des 53 premiers logements BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Aménagé par l'Ophis du Puy-de-Dôme, cet éco-quartier situé au cœur d'une commune de 8 000 habitants, compte aujourd'hui parmi les opérations exemplaires au plan national, et concourt d'ailleurs pour le Palmarès Écoquartier 2011 organisé par le ministère du Développement durable. La qualité architecturale, paysagère et environnementale du projet, la diversité des formes d'habitat proposées (logements sociaux, logements individuels, accession à la propriété, bureaux et services...) et le pilotage « en temps réel » de tous les aspects liés au développement durable par une équipe d'experts nationaux lui donnent un caractère innovant particulièrement attractif.

L'Ophis du Puy-de-Dôme qui intervient également comme bailleur social va lancer la construction des 53 premiers logements BBC conçus par le cabinet d'architectes Rue Royale (Lyon). Les fondations d'un premier bâtiment (Le Dé de la Fée) comprenant 37 logements collectifs reliés par deux structures sont en cours. Quant au second bâtiment (Le Trèfle Blanc) qui regroupe 16 logements intermédiaires, le gros œuvre vient de commencer. Ces logements de type BBC permettront d'atteindre des performances énergétiques en dessous de 60 kWh/m²/an. Les deux bâtiments utilisent différents systèmes constructifs afin de comparer les résultats obtenus au fil des années. Le bâtiment principal sera édifié en brique monomur de 50 cm d'épaisseur sans ajout d'isolant extérieur. La 2^{ème} partie sera réalisée en brique monomur et privilégiera l'isolation par l'extérieur. Les bâtiments bénéficieront d'une chaufferie collective au gaz complétée par des panneaux solaires permettant de couvrir 40 % des besoins en eau chaude. Le second bâtiment sera construit en brique avec complément d'isolation intérieure. L'installation de pompes à chaleur individuelles et de chauffe-eau solaires a été retenue. Ce sont plus de 200 indicateurs qui ont été définis afin d'évaluer les actions conduites conformément à la démarche d'amélioration continue déployée par l'Ophis, dans le cadre de sa certification qualité Iso 9001, V 2008

Selon Catherine Charlot-Valdieu, économiste spécialiste dans les problématiques de développement durable, « les trois Fées » est l'un des projets d'éco-quartier les plus remarquables en termes de recherche de performances liées au développement durable, c'est dire...



L'Ophis

Qu'est-ce que l'Ophis ?

L'Ophis, Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social, a été créé en 1951 par le Conseil général du Puy-de-Dôme. L'Ophis construit, aménage et gère des logements afin de permettre au plus grand nombre et dans la mixité, d'accéder à un habitat et à un cadre de vie agréables. L'Ophis est certifié ISO 9001 V 2008 pour l'ensemble de ses activités (bailleur, aménageur, prestataire de services pour les collectivités locales, promoteur de l'immobilier social) et engagé, depuis quelques années déjà, dans une démarche de développement durable. Son siège est basé à Clermont-Ferrand et il est administré par un conseil d'administration composé de 23 membres, dont le Président est Alain Escure, conseiller général et maire de Manzat. L'Ophis c'est près de 330 salariés, dont plus de 135 gardiens d'immeubles et un parc de 13 760 logements locatifs, 500 logements en accession et plus de 27 000 locataires. Les activités de l'Ophis se concentrent autour de trois cœurs de métiers :

- L'Ophis est un bailleur social, en ce sens qu'il construit et gère des logements locatifs sociaux : production neuve en zone urbaine ou rurale, entretien et amélioration d'immeubles anciens, pavillons ou résidences collectives, rachat de patrimoine, gestion pour le compte de tiers.

- L'Ophis est un prestataire de services, il propose une assistance aux collectivités sur une partie ou la totalité de leurs projets : mandat, conduite d'opération, assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisation d'équipements publics, études, réhabilitation de quartiers anciens, aménagements de centres bourg, de quartiers ou de ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).

- Enfin, l'Ophis est également un promoteur de l'immobilier social, participe à l'accession so-



ciale à la propriété et gère des copropriétés et des syndicats grâce à sa filiale « Clerdôme » créée en 1998.

Mais depuis 2007, l'Ophis du Puy-de-Dôme a entrepris une démarche qualité basée sur trois principes qui guident au quotidien les salariés dans leur activité : la satisfaction des clients, l'amélioration continue et la performance globale de l'entreprise. Après plusieurs années de travail, l'Ophis du Puy-de-Dôme entre, en 2008, dans le cercle très restreint des 26 organismes Hlm (dont 13 Offices Publics de l'Habitat), sur les 800 existants en France, qui ont obtenu la certification pour l'ensemble de leurs activités. Il est le premier et seul bailleur social certifié ISO 9001 en Auvergne. Son engagement pour le développement durable était déjà inscrit en 2006 dans son projet d'entreprise intitulé Ambition 2010. Cet engagement ne se limite pas au seul aspect environnemental mais vise à atteindre un optimum entre les dimensions sociale, économique et environnementale.

Ecoquartier de Trémonteix

Depuis l'origine du projet, la ville de Clermont-Ferrand et l'aménageur « Logidôme » ont souhaité urbaniser ce quartier de 20 hectares d'une manière exemplaire et durable.

Clermont au vert

L'écoquartier fait partie intégrante de la ville et la liaison avec le centre-ville est aussi naturelle que rapide : 2 lignes de bus, des voies d'accès directes, des liaisons et des déplacements doux privilégiés... Vivre dans un écoquartier urbain et au grand air, c'est possible !

La réponse à l'étalement urbain

L'écoquartier de Trémonteix gagne le pari de densifier sans dénaturer pour une extension maîtrisée et qualitative de la ville : en proposant une vraie vie de quartier (26% de la surface totale sont consacrés aux espaces publics, hors voirie), en ouvrant de larges espaces verts au cœur du bâti, en apportant de la variété sur un même quartier avec des logements individuels, intermédiaires et collectifs.

Des logements pour tous

L'écoquartier affiche clairement sa volonté de mixité sociale et urbaine en s'ouvrant à toutes les classes sociales et plus particulièrement aux jeunes ménages.

2013 : les premiers logements seront livrés

Les travaux de la 1ère phase d'aménagement s'échelonnent de 2011 à 2016. D'ici là, 361 lo-

gements sortiront de terre, du T1 au T5, dans des bâtiments de 2, 3 ou 4 étages maximum, à ossatures bois ou structures classiques, certifiés BBC ou Passivhaus (maison passive, qui consomme ce qu'elle produit).

Dès aujourd'hui : visite au cœur de Trémonteix

Situé avenue du Limousin, Trémonteix Village propose un concentré de l'écoquartier. A la fois village de vente, espace public et lieu d'exposition, Trémonteix Village a vocation à faire vivre au public l'expérience de Trémonteix :

- une vue imprenable sur le site et son évolution,
- une table d'orientation pour s'immerger dans le panorama,
- un échantillon de « l'univers Trémonteix » : espèces végétales, traitements paysagers, matériaux...
- la maison du projet qui propose une visite pédagogique et interactive de Trémonteix
- les bulles de vente des promoteurs qui présentent les différents programmes immobiliers.

Présentation sur rendez-vous au 04 73 98 66 52. N'hésitez pas à vous connecter sur www.tremonteix.fr

Saint-Jean

Un nouveau quartier clermontois.

Le quartier Saint-Jean, ancien quartier industriel de Clermont-Ferrand qui abritait notamment les abattoirs et qui s'étend jusqu'aux cités de Herbert, poursuit une réhabilitation urbaine qui s'étalera sur plusieurs années. Cet ancien espace d'une vingtaine d'hectares, situé à proximité de la voie ferrée et bordé par la rue du Pré-la-Reine, l'avenue Edouard-Michelin et le boulevard Saint-Jean, se transformera prochainement en quartier aux multiples fonctionnalités idéalement situé à proximité de grands équipements métropolitains (Nouvel Hôpital Estaing, centres administratifs, zones commerciales, nouveau parvis de la gare SNCF...).

Au cœur du principe du projet Saint-Jean, la «requalification urbaine», la transformation d'un quartier en voie de déqualification en un espace stratégique pour la ville, illustre l'engagement continu de la Clermontoise en faveur du développement durable. Un engagement construit autour de trois principes :

- Un engagement social en faveur de la mixité sociale en permettant à chacun, quelle que soit sa situation, d'avoir la possibilité de bénéficier d'un cadre de vie renouvelé favorisant la vie quotidienne ensemble.
- Un engagement économique par l'accueil d'activités économiques à l'intérieur du quartier, soit au plus près des habitants
- Un engagement écologique par des constructions et des aménagements exemplaires (utilisant les énergies renouvelables : panneaux solaires, photovoltaïques, récupération des eaux de pluie, etc.) mais aussi par les circulations douces et combinant différents transports (cheminement doux, piétons, transports en commun sur site propre et automobile).

Reconnu et lauréat du label Eco-Cité en novembre 2009, le projet a été retenu par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer dans le cadre de 13 projets sélectionnés de villes françaises de plus de 100 000 habitants, le projet Saint-Jean



se traduit par la mixité fonctionnelle du quartier avec la présence de multiples activités pour lui permettre de vivre tout au long de la journée grâce à la construction de logements, la création d'un grand parc urbain, amené à devenir un poumon vert supplémentaire pour la Ville et le développement de zones économiques. Dans le cadre de cette démarche Eco-Cité, la région Auvergne a également choisi, sur proposition de la ville de Clermont-Ferrand, le site de Saint-Jean afin de reconstruire le lycée Camille Claudel. Ce projet clermontois propose une nouvelle gouvernance dans laquelle les habitants auront une place privilégiée. Par la mise en place et le suivi d'un indicateur de la qualité de vie dans ce futur quartier, intitulé « BBC » pour Bonheur Brut Collectif, les habitants seront véritablement impliqués dans la construction de leur futur cadre de vie.

Un bel exemple de reconversion urbaine inscrite dans une volonté de développement durable et raisonné.



Châtel-Guyon

Rencontre avec Frédéric Bonnichon, maire de Châtel-Guyon et conseiller régional d'Auvergne et de Nathalie Abelard, adjointe à l'Eau et à l'Environnement au sujet de la mise en place de l'Agenda 21 à Châtel-Guyon

La ville de Châtel-Guyon se situe au cœur du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne. Cela vous donne-t-il plus de responsabilités en matière de préservation de la nature ?

FB : Par sa situation géographique, Châtel-Guyon est à la fois une commune périurbaine, et une des portes d'entrée du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne. Environ 80% du territoire communal est vierge de toute habitation.

Les 6500 habitants vivent entourés de plus de 1.000 hectares d'espaces agricoles et naturels. De nombreux secteurs sont classés. Tout cela nous donne une responsabilité, d'autant plus forte que nous sommes une ville de santé, avec un établissement thermal qui fait la réputation de la ville et un centre hospitalier de rééducation fonctionnelle situé sur Châtel-Guyon et Enval.

Cet environnement contribue à notre qualité de vie,

et est une source d'attractivité touristique pour la ville car les gens viennent à Châtel-Guyon pour la qualité de nos eaux thermales, mais aussi pour la beauté du patrimoine naturel et bâti.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité mettre en place un Agenda 21 local.

Que représente la mise en place de l'Agenda 21, pour votre municipalité ?

NA : Au cours des dernières années, nous avons entrepris de nombreuses actions en faveur de l'environnement et du développement durable. Il nous a semblé opportun de reprendre le cadre qu'offre la mise en place d'un agenda 21 pour franchir un cap et structurer nos actions.

Concrètement, cela nous permettra d'aller plus loin dans nos actions, d'en faire toujours plus, de faire encore mieux et surtout de faire participer le plus grand nombre à cette dynamique.

La municipalité mise beaucoup sur les éco-actions et l'éco-citoyenneté. Qu'en est-il précisément ?

NA : Nous avons multiplié depuis 2008 les actions en faveur de l'environnement. Parmi les exemples, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement et de la personne, la rationalisation de l'éclairage public ou la mise en place de ruches municipales pour contribuer à la biodiversité.

L'objectif a toujours été de faire participer le plus grand nombre à ces actions, notamment les enfants, et de contribuer à les sensibiliser au respect de l'environnement à travers les animations et expositions de la semaine du Développement Durable ou le nettoyage des chemins communaux.

La ville possède de nombreux parcs et jardins ainsi qu'un vaste domaine forestier. Des responsabilités supplémentaires ?

NA : Notre ville a obtenu trois fleurs dans le classement des Villes fleuries et la forêt communale, gérée avec l'ONF est, depuis 2009 certifiée PEFC*. C'est un atout considérable qui doit beaucoup à la qualité de l'équipe des espaces verts de la ville qui adapte ses méthodes de travail aux exigences de respect de l'environnement. Par exemple, les produits phytosanitaires ont été réduits et nous souhaitons aller encore plus loin dans la démarche : prochainement un diagnostic sur le choix et l'utilisation de ces produits sera établi nous permettant ensuite de réduire encore les quantités et de nous orienter vers des méthodes alternatives.

*Programme de reconnaissance de certification forestière – géré durablement

L'art de bien vivre avec son corps et la nature est-il une marque de fabrique de la ville ?

Probablement, puisque cela fait plus d'un siècle que Châtel-Guyon est une ville de santé, à la fois station thermale efficace et un lieu de villégiature agréable. Je suis heureux que

Châtel-Guyon soit la première ville thermale à l'avoir engagé.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a récemment rappelé que l'Agenda 21 local est un outil important d'intégration des objectifs du Grenelle Environnement. Les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer et Châtel-Guyon va jouer le sien.

Il ne faut pas limiter le développement durable à la défense de l'environnement, qui est incontournable. L'objectif de notre démarche est de concilier efficacité économique, lien social, et protection de l'environnement.

L'équilibre est parfois dur à trouver, mais je retiens du forum participatif que nous avons organisé en octobre, une forte attente des habitants pour défendre leur cadre de vie sans renoncer au développement économique qui crée et pérennise les emplois.



Pont-du-Château

Interview de M. Jean-Marie Vallée, adjoint au maire de Pont-du-Château, chargé de l'Environnement, du Développement durable, de l'Ecologie et de l'Agenda 21



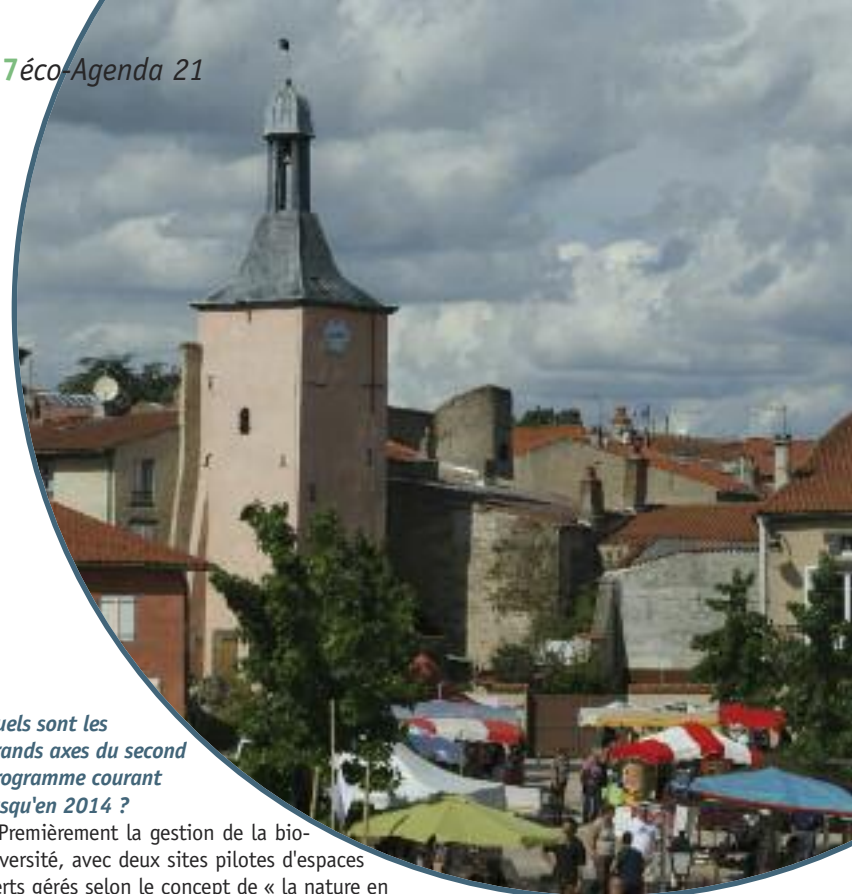
La ville de Pont-du-Château est traversée par l'Allier, dernière grande rivière sauvage européenne. Est-ce une responsabilité environnementale supplémentaire ?

Oui, et notre commune est doublement engagée pour sa protection : d'une part par le périmètre Natura 2000, et nous avons signé la

charte et mis en place un contrat pour lutter contre deux plantes invasives aquatiques, et d'autre part par une charte locale biodiversité. La commune se mobilise, en fonctionnement et en investissement, avec une équipe formée à la gestion de ces milieux naturels.

Quel bilan tirez-vous du premier programme d'action constitutif de l'Agenda 21 de la ville de Pont-du-Château ?

Nous avons évalué ce programme triennal. Deux points forts ressortent : d'abord le programme de gestion de l'énergie de la commune, reconnue au niveau national, qui a permis de stabiliser en euros constants les dépenses d'énergie, ensuite le programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble du personnel de la commune. Aujourd'hui l'ensemble des actions de gestion du patrimoine communal et des achats se fait à travers un questionnement sur la durabilité (bilan carbone, plus de pesticides, matériaux recyclables, etc.)



Quels sont les grands axes du second programme courant jusqu'en 2014 ?

Premièrement la gestion de la biodiversité, avec deux sites pilotes d'espaces verts gérés selon le concept de « la nature en ville » ; deuxièmement une poursuite des actions sur la gestion de l'énergie, avec la volonté d'atteindre un pourcentage de 20 % d'énergies renouvelables ; troisièmement, la communication, l'information, la sensibilisation des citoyens de tous les âges.

Quelle place a le citoyen dans le cadre de cet Agenda 21 ?

Nous gérons la commune pour lui et avec lui, ce qui implique de tendre vers l'exemplarité et d'être transparent et pédagogue. L'image du développement durable, c'est que nous sommes tous, élus, agents de la commune et citoyens, sur le même bateau et que nous allons vers un même cap. L'objectif est de faire mieux en dépensant moins. Les citoyens sont partie prenante de ce projet ! Individuellement, les comportements ne cessent d'évoluer en ce sens. Les mentalités changent elles aussi : à titre d'exemple, on commence à tolérer les herbes vagabondes, les sols moins imperméabilisés, la réduction de l'éclairage nocturne, etc. Et c'est collectivement que nous récolterons les fruits de ces évolutions, car elles nous permettront de favoriser la culture, les échanges et la solidarité.

Quelles sont d'après vous les actions concrètes les plus marquantes résultant de cette prise de conscience collective quant à la préservation de l'environnement de la cité ?

La commune de Pont-du-Château est citée et référencée au niveau national voire européen, dans le cadre notamment du concours « capitale française de la biodiversité », pour ses actions sur la gestion des milieux naturels et notamment sur l'application du concept du jardin en mouvement de Gilles Clément (faire avec la nature et non contre) et sur la gestion énergétique de ses bâtiments. L'image de la ville est valorisée et les citoyens ont le sentiment de vivre pleinement dans une commune qui n'est pas une ville dortoir mais une ville de la communauté d'agglomération associant culture, patrimoine, milieux naturels, initiatives intergénérationnelles... Notre ambition c'est qu'à Pont-du-Château le développement durable s'appelle désormais le développement humain

Riom / Riom Communauté

Vélo, boulot, pas dodo!

Apporter des solutions alternatives (vélo, transports en commun, covoiturage...) à l'usage individuel de la voiture pour les déplacements des agents municipaux et communautaires: c'est la démarche engagée par la Ville de Riom et Riom Communauté à travers le Plan de Déplacement des Administrations (PDA).

Une enquête réalisée auprès des agents des deux collectivités a révélé que plus de 80 % d'entre eux utilisent une voiture pour se rendre au travail mais sont cependant ouvert à d'autres possibilités. « Notre objectif s'inscrit dans une réflexion durable : répondre très concrètement aux questions de pollution et changement climatique, réduire les coûts énergétiques, proposer des solutions positives pour la santé et le porte monnaie des agents mais aussi inscrire progressivement une autre culture des déplacements et de l'intermodalité sur nos territoires » précise Charles Brault, en charge du développement durable au sein des services des deux collectivités.

Changer de culture

Porté vers l'opérationnel, ce plan se décline sur plusieurs axes. Le réseau de bus intercommunal R'CoBus vient de se renouveler avec davantage de points d'arrêt et des horaires mieux adaptés, les agents en sont régulièrement informés. Autre mesure incitative, les deux collectivités continuent à prendre en charge 50% des frais de transports en commun des agents. D'autre part, des

formations à l'éco-conduite sont proposées pour les agents « gros conducteurs ». Elles permettent d'économiser le carburant et d'augmenter la durée de vie des véhicules mis à la disposition des agents pendant leur journée de travail. Les premiers résultats sont très concluants : sur un trajet de 20 km, en réapprenant à conduire souple, c'est jusqu'à 1 litre de carburant que certains ont pu économiser !

Le covoiturage pour les agents est également mis en place. Le partenariat avec Covoiturage Auvergne permet d'accéder à une plateforme internet spécifique, permettant la géolocalisation des potentiels covoitureurs et la mise en place du covoiturage pour des manifestations organisées par les deux collectivités ou les associations du territoire. « Le covoiturage n'est pas encore dans notre culture », regrette Gilles Giroux, élu en charge du développement durable à Riom Communauté, « alors qu'il permet à la fois de faire des économies en divisant par deux le coût du trajet domicile-travail, et de renforcer le lien social. Il sera sans doute étendu au-delà des deux collectivités pour s'ouvrir à d'autres employeurs de l'agglomération ».

Enfin, un effort particulier est porté sur les déplacements à vélo, plus rapides sur de courtes distances. Amorcée par la collaboration avec Vélo-Cité, la flotte de vélo compte maintenant 4 vélos électriques et 8 vélos de ville, utilisables comme des véhicules de services. Ils ont rencontré un vif succès auprès de certains agents qui les utilisent quotidiennement. « Ce n'est pas encore le V-lib rioimois », précise Bruno Res-souche, adjoint au développement durable à la Ville de Riom « nous travaillons avec pragmatisme, très progressivement, mais avec la conviction que les deux collectivités, par l'intermédiaire de leurs élus et agents, doivent donner le bon exemple. »

Alors « Vélo-boulot, pas dodo » ? Il ne s'agit pas de foncer la tête dans le guidon ou, par manque d'ambition, de chuter à l'arrière du peloton. De nouveaux modes de déplacements doivent continuer à s'inventer, être mis en relation et se compléter pour offrir au citoyen, dans sa vie quotidienne ou professionnelle, des alternatives à la voiture individuelle ...



La région Auvergne

Marianne d'Or 2011 du développement durable !

Depuis 1984, le concours national de la « Marianne d'Or » récompense chaque année le dévouement, la rigueur, la créativité et les innovations en matière de démocratie de proximité des élus performants de la République. Il a été inventé en 1984 par le sénateur Edgar Faure et Alain Trampogliéri, conseiller municipal de Saint-Tropez. Les initiatives sélectionnées et promues au palmarès se veulent représentatives des énergies locales, de la compétitivité et de l'attractivité des territoires.

Pour des raisons économiques et géographiques, la région Auvergne a investi très tôt dans l'économie numérique. Ainsi dès 2009, le Massif Central est la première région couverte à 100 % en haut-débit. Les applications pour les entreprises, les établissements scolaires ou en matière de lien social sont nombreuses. Dans le domaine de l'environnement, le déploiement des usages numériques est spectaculaire: dématérialisation des échanges, optimisation des transports, réduction des pollutions, télétravail, centrale de mobilité régionale pour les déplacements, calculateur d'impact écologique des itinéraires

Fort de cet investissement et de cette volonté sans relâche, la région Auvergne a reçu la Marianne d'Or 2011 du développement durable pour les actions qu'elle mène dans le domaine du numérique au service des citoyens et de l'écologie. La région Auvergne s'est distinguée dans le domaine du numérique au service de l'écologie. En effet, le déploiement des usages numériques avec la dématérialisation des échanges, l'optimisation des déplacements, le télétravail, contribue à la préservation de l'environnement. La Région s'est saisie de la question numérique dès 2005, et 4 ans plus tard elle est devenue la 1ère région couverte 100% en haut débit. L'Auvergne travaille aujourd'hui au déploiement du très haut débit qui permettra à tous

les citoyens, quel que soit leur lieu d'habitation, d'avoir un accès illimité à la connaissance, à l'éducation, aux services publics, aux loisirs et bien évidemment à la santé.

En Auvergne, les applications numériques pour les entreprises, les établissements scolaires et pour les citoyens sont nombreuses. Au niveau éducatif, la Région a équipé chaque lycée auvergnat d'espaces numériques de travail permettant un partage de ressources pédagogiques et mène une expérimentation de manuels numériques. Elle développe également la Formation Ouverte à Distance afin de favoriser l'équité territoriale dans l'accès à la formation. Dans le domaine de la santé, la Région articule sa réflexion autour de projets favorisant l'accès aux soins en tout point du territoire, permettant de gagner en efficacité dans le partage d'informations entre professionnels de santé pour le suivi à distance, par exemple, de patients cardiaques ou diabétiques. La Région a également déployé les points visio-publics en zones rurales où l'offre de services publics peut faire défaut, permettant de maintenir un véritable lien social.



Volvic

La première bouteille d'origine végétale

C'est grâce à un écosystème unique et préservé, au cœur des volcans d'Auvergne, que l'eau de Volvic est 100% naturelle. Cet environnement préservé est l'objet d'attentions particulières. C'est ainsi que Volvic ne prélève pas plus que ce que la nature lui offre : seul 15% du flux naturel de l'eau de Volvic est embouteillé chaque année, sous le contrôle d'hydrogéologues et en conformité avec des dispositions réglementaires strictes. La protection de l'impluvium Volvic, la zone d'infiltration de l'eau qui deviendra l'eau minérale naturelle, fait également l'objet d'une attention perma-

nente. L'impluvium de Volvic constitue en effet un écosystème préservé de 38 km² situé au cœur du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, un des plus vastes (3950 km²) et des plus anciens parcs naturels d'Europe.

Volvic franchit donc un pas supplémentaire dans sa « révolution verte ». En fabriquant pour la première fois en France une bouteille partiellement d'origine végétale. Une innovation qui marque une nouvelle étape dans la démarche globale de Volvic en faveur de l'environnement. Cette nouvelle bouteille de Volvic 50cl est plus respectueuse de l'environnement. Cette bouteille reste toujours 100% recyclable, mais elle est désormais composée à 20% de plastique d'origine végétale. À la clé, une réduction de l'empreinte carbone de 35 à 40% par rapport à une bouteille de Volvic 50cl.

Pour créer cette bouteille plus écologique, Volvic s'est intéressé à la filière de la canne à sucre. L'extraction du sucre de la canne entraîne la production d'un résidu impropre à la consommation, la mélasse, qui, fermentée, se transforme en éthanol. C'est notamment à partir de cette matière première que l'on peut fabriquer cette bouteille inédite, contenant à la fois du plastique provenant à 20% de matière végétale et du plastique recyclé. Cette nouvelle bouteille voit non seulement ses émissions de carbone réduites par rapport aux bouteilles standard, mais elle permet également d'utiliser une ressource renouvelable et durable, et donc de limiter l'utilisation des matériaux à base de pétrole.

La bouteille végétale Volvic 50cl marque une nouvelle étape dans la démarche d'éco-conception des emballages de Volvic. Cette année, Volvic a encore diminué le poids de ses bouteilles 50cl et 1,5 l respectivement de 12% et 13%. Cet allègement a pour effet de réduire significativement l'empreinte carbone des emballages.



Visitez le site unique de la source Volvic

Plongez dans le monde fascinant de l'eau minérale naturelle des volcans !

Espace d'Information

À 15 km de Clermont-Ferrand

- Exposition
- Audiovisuels grand écran
- Visite d'usine
- Sentiers pédagogiques
- Espace détente
- Parcours de santé et d'orientation

Visite gratuite

Du 17 avril à novembre
Nombre d'avis innovations en file



Volvic est une marque de DANONE

Rue des Sources - 63 530 Volvic
Tél. : 04 73 64 51 24 - E-mail : olvolvic@danone.com
www.espaceinfo.volvic.fr

Espaces Info - Énergie

Placé sous la tutelle conjointe de différents ministères (l'Écologie, Enseignement Supérieur et de la Recherche et Economie), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, autrement dit l'ADEME, qui fête ses 20 ans cette année, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

En partenariat avec les collectivités territoriales, l'ADEME a créé en 2001, un réseau de spécialistes pour des conseils gratuits et objectifs sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables: les Espaces INFO→ÉNERGIE (EIE).

Au sein de ces 250 Espaces INFO→ÉNERGIE, répartis sur l'ensemble du territoire, des experts proposent au grand public leurs conseils, gratuits et objectifs, sur tout projet de construction, de rénovation ou réduction de consommation énergétique. À ce jour, ce sont aujourd'hui plus de 8 millions de personnes qui ont déjà bénéficié des conseils des Espaces

INFO→ÉNERGIE. Dans le Puy-de-Dôme, grâce au soutien financier et technique de l'ADEME, du Conseil régional Auvergne et du Conseil général, l'ADIL 63 et l'Aduhme sont structures porteuses d'un Espace INFO→ÉNERGIE. La mission première des cinq conseillers techniques présents au sein de ces structures est d'informer concrètement sur : la maîtrise des consommations d'énergie, le recours aux énergies renouvelables, le changement climatique. Ils peuvent également accompagner les professionnels, les collectivités et les relais associatifs dans la mise en œuvre d'actions en direction du grand public.

L'ADIL 63, Agence Départementale d'Information sur le Logement assure auprès du public et des acteurs de l'habitat une mission d'intérêt général, de conseil et d'expertise sur l'ensemble des questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées à l'habitat. Parallèlement, l'Aduhme - Espace INFO ÉNERGIE assume la même mission auprès des collectivités et des acteurs économiques. L'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, partenaire technique privilégié des collectivités locales en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, assure une information neutre et objective, un conseil d'expert sur leurs projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement de leur territoire.

**Espaces
INFO→ÉNERGIE
du Puy-de-Dôme
MAISON de l'Habitat
129, av - Clermont-Fd
0 800 503 893**



La Poste dans le Puy-de-Dôme

Faire du développement responsable une manière d'agir au quotidien.

La réduction de l'empreinte écologique des activités de la Poste est un facteur d'innovation et de mobilisation collective des postiers puydomois.

Elle se traduit par l'adoption d'un Plan de Déplacement Entreprise, PDE, depuis 2005 avec le SMTC, élargi à la SNCF en 2008 pour le TER. Près de 400 postiers, travaillant dans l'agglomération clermontoise, en bénéficient. Tous les facteurs du département ont été formés à l'éco-conduite, avec une efficacité éprouvée, dont la Poste exporte le savoir-faire vers ses clients grâce à sa filiale Mobigreen. De plus, un parc de véhicules électriques, deux Quadéos et 4 véhicules électriques, ainsi qu'une soixantaine de vélos à assistance électrique sont d'ores et déjà opérationnels dans l'agglomération clermontoise et le département ; ce mode de transport continuera à se déployer progressivement.

La maîtrise des coûts énergétiques de nos bâtiments, dans l'ancien, contribue fortement à la réduction de l'empreinte écologique et participe au développement économique du département. En 2010, 4 000 000 euros ont été investis, à ce titre, dans les bâtiments clermontois. Pour les bâtiments neufs, la Poste exige de ses partenaires investisseurs de s'inscrire au plus près des normes du Grenelle 2. Il en sera ainsi de la future plate-forme Colis d'Auvergne qui va remplacer, aux Gravanches, début 2012, les deux sites de production actuels, très anciens. **Ce sera la première plateforme industrielle "verte" du Groupe la Poste en Auvergne. (PHOTO).** Projet de 16 millions d'euros, ce cadre de travail permettra de conforter la certification 14001, déjà obtenue dans les locaux actuels. 21% d'économie d'énergie seront réalisés par rapport à un bâtiment traditionnel.

Valorisation, usage responsable du papier, recyclage des papiers, cartons, palettes, bois et plastiques, déchets électroniques, sont déjà intégrés dans les sites industriels de Médiapost, de la Plateforme Colis, au Centre financier de Clermont-Fd, ainsi qu'au centre de Maintenance de la Roche Blanche. Ces services travaillent en partenariat avec Véolia, Echalié, Valde-



lec et des entreprises du secteur adapté. Les acheteurs du Groupe la Poste ont adopté, en Auvergne, une charte interne qui les conduit à consulter systématiquement les ESATS (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) pour ses achats de prestations de services externes compatibles avec leurs activités. Enfin, depuis 2008, La Poste est partenaire actif, dans le collège Entreprises, de la Plate-forme 21 pour le développement durable.

La Poste se positionne, dans le Puy de Dôme, comme un acteur du développement économique durable du territoire.

De 2008 à 2010, 1 144 000 euros ont été consacrés à l'amélioration de l'accueil dans 25 bureaux du département, grâce au fond de péréquation postal. 8 le seront, en 2011, dans ce même cadre, pour plus de 600 000 Euros. Les plus ruraux ont été priorités, en concertation avec les élus de la commission départementale de présence postale. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments qui lui appartiennent est systématiquement auditée et sera réalisée en 2012 et 2013. En urbain, pour les bureaux de poste Espace Service Clients, après Issoire fin 2009, des investissements importants ont été réalisés en 2010 à Montferland, Clermont-Fd Gaillard, Riom, St Eloi, ainsi que La Glacière, Neyrat, Delille, Jaude, Chamalières Europe, Courmon et Thiers en 2011. L'objectif principal de ce concept est de réduire significativement l'attente en bureau et d'améliorer l'accueil des clients ; c'est un changement innovant qui modifie la perception du bureau de poste par les clients. Par son maillage territorial très dense dans le département, 95,6%, largement au-dessus de la norme légale fixée à 90%, la Poste, Groupe européen dans les services de proximité, accueille ses clients dans 247 points de contact répartis dans le département. Depuis 2010, avec l'offre « facteurs services + », elle innove dans le domaine du service à domicile, grâce aux facteurs, tiers de confiance.

La Poste est aussi très présente dans les quartiers. Outre la présence des facteurs 6 jours sur 7, comme en tous points du territoire, elle est, avec la Banque Postale, garante de l'accessibilité bancaire à l'égard des publics les plus fragiles. Elle a engagé sur 2010 et 2011 la rénovation de ses plus grands bureaux localisés en ZUS, Thiers, Neyrat, Courmon. Enfin, pour les clients professionnels et les collectivités, la Poste propose des innovations dans le marketing direct et la gestion des documents dématérialisés, destinées à faire gagner du temps aux chefs d'entreprises et responsables de collectivités par une gestion innovante des flux de communication et d'information.

Le tourisme vert

L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature (écosystèmes, mais aussi agro systèmes et tourisme rural), voire d'écologie urbaine (jardins écologiques, espaces verts écologiques, réserves naturelles urbaines et autres sujets du domaines de l'écotourisme.)

Né il y a une trentaine d'années, le terme lui-même d'écotourisme est récent. La définition qu'en donne la TIES (Société Internationale de l'Écotourisme) date de 1991: « L'écotourisme est un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés ». Ce tourisme écologique a pour objectif principal de découvrir ou faire découvrir la Nature, des paysages ou des espèces particulières (Ex. lions ou éléphants au Kenya, observation et/ou étude des oiseaux ou des baleines), tout en respectant les écosystèmes, voire en contribuant à les restaurer, dans une approche volontaire de "remboursement de la dette écologique" générée par ce tourisme, qui par ailleurs cherche à diminuer son empreinte écologique.

Il serait faux toutefois de croire que l'écotourisme est réservé aux pays en voie de développement. Ce tourisme s'adapte aussi bien aux pays développés comme la France, une position que défend l'Association française d'Écotourisme depuis 2005, ainsi que d'autres associations nationales de l'écotourisme en Europe et en Australie. L'activité écotouristique comporte généralement une part d'éducation et d'interprétation, et aide à faire prendre conscience de la nécessité de préserver le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. L'écotourisme doit avoir des conséquences environnementales positives et contribue au bien-être des populations locales. Le tourisme étant l'un des secteurs qui connaît le plus fort taux de

développement dans le monde, l'écotourisme devient un des moyens de valoriser la biodiversité, à l'inverse du tourisme de masse qui dégrade les milieux naturels, en intégrant une dimension éthique et éco citoyenne. Des guides de bonnes pratiques apparaissent, dont la prise en compte de la biodiversité dans les hôtels.

Le tourisme responsable, ou tourisme éthique, est un type de tourisme alternatif ayant pour objectif :

- le développement économique et l'épanouissement des populations locales (par l'implication dans l'économie locale, une rémunération juste et stable des partenaires, des conditions de travail décentes, des échanges de connaissances et de bonnes pratiques...).

- la préservation à long terme des ressources naturelles, culturelles et sociales (tourisme durable)

- une rencontre authentique entre les voyageurs et les populations locales. Aujourd'hui, de nombreux voyageurs sont sensibles à l'impact de leur périple sur la région qui les attire, et expérimentent de nouvelles formes de voyages. Ils cherchent à être cohérents avec les principes citoyens qu'ils appliquent chez eux, mais aussi à améliorer la qualité de leurs vacances, pour faire du voyage une expérience authentique.

Des sites spécialisés

Des sites comme « Naturelodging » ou « Klíkango » créent le lien direct entre les voyageurs amoureux et respectueux de la nature (écotouristes et futurs écotouristes!) et les professionnels de l'écotourisme et du tourisme nature. Pour ces derniers, ceux qui ne sont pas encore ou peu engagés dans une démarche écologique ou écotouristique, l'objectif est de leur apporter de nouveaux "éco-clients" pour les motiver à s'engager dans cette démarche.



Se déplacer autrement

Les transports en France sont responsables de 35 % des émissions de CO2, principal gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.

Le Pédibus

Le pédibus, c'est un service de ramassage scolaire... à pied. Le pédibus ou autobus pédestre a tout du bus : ligne, horaire, arrêts, terminus, conducteur... mais pas de moteur.

A vélo !

Avec 23 km d'itinéraires cyclables, la ville dispose d'un réseau cyclable, chaussé de neuf le long de la ligne de tramway, sécurisé, plutôt facile, pour se rendre à son lieu de travail ou vivre autrement la ville.

Le Tramway

Premier tramway sur pneumatiques guidé intégralement, sa ligne audacieuse et sa couleur « fleur de lave » a inauguré une nouvelle génération de tramway. Accessible aux personnes

à mobilité réduite grâce à ses aménagements spécifiques et silencieux...

Les bus urbains

19 lignes de transports publics desservent Clermont-Fd et les 22 villes de l'agglomération et transportent 30 millions de passagers chaque année.

Le covoiturage

Organisez vos déplacements professionnels avec vos collègues ou avec vos voisins pour mobiliser le moins de voitures possibles. Association Covoiture63 facilite vos trajets domicile/travail... Covoiture63 42 rue Auger - 63100 Clermont-Fd - Tél/Fax : 04 73 90 47 93 - covoiture63@wanadoo.fr ou www.covoiturageauvergne.net.

AVEC SNCF, LES VOYAGES FORMENT LA JEUNESSE, LES CONTRATS EN ALTERNANCE AUSSI.

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE SUR SNCF.COM
SNCF PROPOSE PLUS DE 3000 CONTRATS EN ALTERNANCE,
ACCESSIBLES DU CAP AU BAC+5, DANS PLUS DE 100 METIERS !



Les énergies non polluantes

Les énergies renouvelables (et par définition non polluantes) existent bien, naturellement même, et sont classifiées selon différentes catégories : L'énergie hydraulique, l'énergie solaire, le bois énergie, l'énergie éolienne, la géothermie, le biogaz...

L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est produite par la force exercée par le vent sur les pales d'une hélice. Cette hélice est montée sur un arbre qui peut être relié soit à des systèmes mécaniques qui servent à moulinier le grain ou à pomper de l'eau, soit à un générateur qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique. La France arrive au 4ème rang européen (derrière l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie) des pays producteurs d'énergie éolienne avec 5600 MW de puissance en 2010, un parc de 3 550 éoliennes et 1,9 % de la consommation électrique française. Le secteur de l'éolien représente près de 11 000 emplois sur le territoire.

La géothermie

La géothermie (dont le nom provient du grec "Gé", la terre, et "thermos", chaud) consiste à capter la chaleur de la croûte terrestre pour produire du chauffage (température inférieure à 90°) ou de l'électricité (température entre 90 et 150°). La géothermie est donc l'exploitation de la chaleur stockée dans le sous-sol. L'utilisation des ressources géothermales se décompose en deux grandes familles : la production d'électricité et la production de chaleur. En fonction de la ressource, de la technique utilisée et des besoins, les applications sont multiples. Le critère qui sert de guide pour bien cerner la filière est la température. Ainsi, la géothermie est qualifiée de « haute énergie » (plus de 150°C), « moyenne énergie » (90 à 150°C), « basse énergie » (30 à 90°C) et « très basse énergie » (moins de 30°C).

Le Biogaz

Le Biogaz est le gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxy-

gène. Cette fermentation se produit naturellement ou spontanément dans les décharges notamment contenant des déchets organiques, mais on peut aussi la provoquer artificiellement dans des digesteurs (qui traitent les boues d'épuration ou les des déchets organiques industriels ou agricoles). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (généralement entre 50 à 70%) et de dioxyde de carbone avec des quantités variables d'eau, et de sulfure d'hydrogène. L'énergie du biogaz provient uniquement du méthane : le biogaz est ainsi la forme renouvelable de l'énergie fossile très courante qu'est le gaz naturel qui lui contient essentiellement du méthane mais aussi du butane, du propane et d'autres éléments.

Le bois

Le bois fait bien partie des bioénergies, c'est une énergie renouvelable sous réserve que les prélèvements soient inférieurs à l'accroissement forestier. C'est le cas en Europe, où les forêts grandissent chaque année depuis un siècle. Car brûler du bois n'émet pas de gaz à effet de

serre, le CO2 émis lors de la combustion est absorbé par les végétaux en croissance, s'intégrant au cycle naturel du carbone. C'est une énergie disponible avec 3 sources principales, le bois issu de la forêt (1/4 du territoire en France et dans le Rhône, en développement constant et sous-exploité); les résidus des entreprises de transformation du bois (la moitié d'un arbre coupé devient des sous-produits dont une part importante reste encore à valoriser) et le bois récupéré, provenant des déchetteries (élagage, emballage, palette, ...) s'il n'est pas souillé (traitement, peinture, ...). Le bois est en outre une énergie économique, jusqu'à 6 fois moins cher que le fioul ou le gaz naturel.

L'énergie hydraulique

L'énergie hydraulique ou l'hydroélectricité est la production d'électricité à partir de la force de l'eau. Ce fut l'une des toutes premières énergies domestiquées par l'homme. Avant, on utilisait des moulins à eau. Puis, au milieu du 19ème siècle est apparue l'hydroélectricité. L'hydroélectricité, c'est la production d'électricité à partir de la force de l'eau. Une source d'énergie à la fois renouvelable, durable, et sans danger pour l'environnement (pas de rejet de CO2, pas de déchets toxiques...). En Europe, la France est le pays le plus équipé en installations hydroélectriques, après l'Italie. Environ 1 730 centrales hydrauliques permettent de couvrir 1,5 % de la production électrique nationale. Pour produire de l'hydroélectricité, la force de l'eau sous toutes ses formes est utilisée : chute, cours d'eau, marée... On distingue deux grands types d'énergies hydrauliques : l'énergie hydraulique issue de la hauteur de chute et du débit d'un cours d'eau (nos fameux barrages), et les éner-

gies marines (énergie des marées, des vagues et des courants marins...).

L'énergie solaire

L'énergie solaire est transmise à la terre par le soleil à travers l'espace sous forme de particules d'énergie, les photons et de rayonnement qui pourront être transformés en chaleur ou en électricité grâce à des capteurs adaptés. C'est donc l'énergie que dispense le soleil par son rayonnement directement ou de manière diffuse. Grâce à divers procédés, elle peut être transformée en une autre forme d'énergie notamment en chaleur en électricité ou en biomasse. Par extension, l'expression « énergie solaire » est souvent employée pour désigner l'électricité ou la chaleur obtenue à partir de cette dernière.

Les ressources en énergies renouvelables sont inépuisables, contrairement aux ressources en énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole). Par ailleurs, ces énergies concourent à la protection de l'environnement car elles produisent peu de déchets et engendrent peu d'émissions polluantes, en particulier les gaz à effet de serre, responsables du réchauffement de la planète et du dérèglement climatique.

Enfin, d'origine nationale, elles participent à la sécurité de nos approvisionnements énergétiques et contribuent à la création d'emplois locaux ainsi qu'à un meilleur équilibre dans l'aménagement du territoire.

Leur utilisation est possible en habitat individuel (chauffe-eau solaire individuel, insert bois...), en habitat collectif et public (chaufferie bois, chauffage par géothermie...) ou dans des activités professionnelles (séchage solaire des fourrages...).

Les énergies renouvelables constituent le deuxième poste de notre production nationale d'énergie (27.5 M tonnes équivalent pétrole en 2000), après le nucléaire, mais bien avant le gaz, le pétrole et le charbon réunis. Elles contribuent aujourd'hui à satisfaire près de 12 % de notre consommation finale en énergie. Grâce au bois et à l'hydraulique notamment, la France est devenue le premier pays européen producteur d'énergie renouvelable. Cependant la production des autres filières demeure très modeste malgré le lancement, ces dernières années, de grands programmes de développement en faveur de l'éolien, du solaire ou de la géothermie.



Le jardin partagé

ou comment créer du lien social !

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. Un jardin partagé ne se décrète pas, il prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins des habitants d'un lieu. Réunis en association les habitants gèrent le jardin au quotidien et prennent les décisions importantes collectivement. En ce sens chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement. Ces jardins se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures. Produire ensemble légumes, fleurs, fruits, plantes aromatiques, médicinales..., donne une saveur particulière et c'est une ressource bien utile en ces temps de crise. Un jardin partagé est fait pour tous, pas besoin de savoir jardiner pour en faire partie, le jardinage s'apprend par l'échange avec des jardiniers plus expérimentés, cela permet de tisser des liens. Les associations y cultivent le respect du vivant en prohibant l'usage des pesticides et en encourageant les jardiniers à expérimenter des techniques de paillage, de compost, des plantations d'engrais verts... Les jardins partagés sont de petites oasis de verdure situées généralement au plus près de l'habitat où l'on peut se rendre à pied depuis son domicile. Ils constituent des équipements de quar-

tier qui profitent au plus grand nombre et pas seulement à ceux qui y jardinent. Ainsi chacun peut devenir membre d'un jardin partagé simplement pour le plaisir de s'y promener et d'y flâner à loisir ou pour participer à un projet de quartier... Le grand public est invité à y entrer lorsqu'un membre de l'association est présent et à l'occasion des nombreuses animations qui y sont organisées tels que des repas de quartier, des spectacles, des trocs de plantes...

Les jardins familiaux

Les jardins familiaux (autrefois appelés les jardins ouvriers) sont des groupes de parcelles de potagers, gérés par une association loi 1901 et mis à disposition de jardiniers (moyennant une cotisation annuelle versée à l'association) par une collectivité locale. Le concept des jardins familiaux ou ouvriers est apparu à la fin du 19ème siècle. Les jardiniers peuvent cultiver ces parcelles pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. Ces parcelles, affectées le plus souvent à la culture potagère, furent initialement destinées à améliorer les conditions de vie des ouvriers en leur procurant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire. Les jardins ouvriers prendront dans le langage officiel (pas dans le langage courant) l'appellation de jardins familiaux après la Seconde Guerre mondiale. La plupart du temps, les jardins familiaux sont gérés par des associations privées et affectées à des particuliers pour leur propre production. Les critères généralement retenus sont l'appartenance à la commune, la mixité sociale, la proximité géographique (le jardin demande un entretien régulier y compris en semaine). La demande étant largement supérieure à l'offre, les délais d'obtention d'un jardin peuvent atteindre plusieurs années.



Trelleborg

Créé en 1905 en Suède, le Groupe Trelleborg conçoit, fabrique et commercialise des tuyaux et flexibles à base de caoutchouc destinés aux transferts de fluides.

Créé en 1905 en Suède, Trelleborg est un groupe industriel de dimension mondiale dont les positions leaders reposent notamment sur les technologies polymères de pointe et les connaissances approfondies sur les applications. Il développe des solutions hautes performances qui amortissent, étanchéisent et protègent des environnements industriels exigeants. Trelleborg affiche un chiffre d'affaires d'environ 2,4 milliards d'euros, opère dans 40 pays, comprenant plus de 120 usines et a un effectif de 20 000 salariés. Il comprend quatre grands pôles d'activités : Trelleborg Engineered Systems, Trelleborg Automotive, Trelleborg Wheel Systems et Trelleborg Sealing Solutions. Il est coté à la Bourse de Stockholm depuis 1964.

de son site Clermontois. Idéalement orienté plein sud et avec près de 2000 heures d'ensoleillement par an, cet emplacement était idéal pour ce type de projet. Pour cela, des structures métalliques seront implantées permettant de stationner à l'ombre les véhicules des visiteurs et du personnel. Sur ces surfaces ainsi créées représentant 8300m², des modules photovoltaïques seront installés permettant de générer de l'électricité à hauteur de 1310 MWh par an. Ceci représente environ 10% de la consommation annuelle du site et évitera la production de 819 tonnes de CO₂ par an. Ce projet est à l'heure actuelle le plus important d'Auvergne par sa taille.

Il démontre l'engagement de Trelleborg envers des actions environnementales.

Pour contribuer à la production d'énergie issue de ressources renouvelables, Trelleborg vient d'engager la réalisation d'une centrale solaire sur le parking



Leclerc

Leclerc (et la grande distribution) à l'heure du développement durable. Un exemple ?

À l'instar de leurs consœurs américaines (dont Wall Mart), les enseignes françaises de grande distribution ne sont pas pour rien dans la mondialisation économique qui caractérise aujourd'hui nos économies occidentales. Depuis le début des années 80, elles ont misé sur la délocalisation asiatique afin de vendre les produits (textiles et jouets au début...) les moins chers tout en conservant des marges honnêtes. Une stratégie qui s'avèrera gagnante puisque ces mêmes enseignes figurent pour la plupart (Carrefour, Auchan, Casino) dans le cercle restreint du CAC 40 ou demeurent parmi les marques nationales les plus profitables pour celles qui possèdent des structures juridiques différentes (des formes plus ou moins coopératives pour les Centres Leclerc et les Intermarchés). En 2008, E. Leclerc était l'enseigne leader sur le territoire français grâce à 16,4 % de parts de marché et 34,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, son principal concurrent sur ce marché étant Carrefour, en baisse depuis, celui-ci possédant 13,2 % de parts de marché.

Pendant toutes la durée des années 80 jusqu'à ses dernières années, toutes ces enseignes ont joué la carte du « consommer plus pour dépenser plus » sans trop se soucier à la fois du climat social interne, on sait que la grande distribution n'est pas spécialement réputée pour le confort de ses conditions de travail et salariales, mais aussi de l'impact dévastateur en matière d'environnement de cette course effrénée vers toujours plus de consommation. C'est avec l'apparition de ce nouveau siècle, que les mentalités des enseignes de grande distribution vont peu à peu, évoluer pour parvenir enfin à une prise de conscience et une prise de responsabilité vis-à-vis de leur clientèle mais aussi de leur environnement. Un changement radical traduit concrètement aux caisses par la disparition peu à peu des sacs plastiques, véritables bombes atomiques anti-environnementales, et la mise en place d'une politique d'achat plus responsable. Il faut reconnaître que cette prise de conscience est également consécutive à l'apparition sur notre territoire du hard discount, forme commerciale encore plus radicale, et la nécessité d'une démarcation indispensable avec cette forme de distribution encore plus « primaire ».

Mais force est de reconnaître qu'aujourd'hui, plus aucune enseigne nationale ne communique plus sans évoquer des produits locaux ou régionaux, le recyclage, le développement durable ou l'économie solidaire. Les rayons accueillent plus volontiers les produits issus de l'économie responsable, de l'économie locale, les magasins se garnissent de points de collectes de produits usagers ou périmés (piles, batteries, ampoules...) et les enseignes reviennent toutes leur stratégies de communication papier (moins de catalogues distribués à perte, utilisation de papiers recyclés, respect de charte de retraitement... objectif zéro prospectus en 2020 pour les centres Leclerc).

Le cas des centres Leclerc est encore plus marquant puisque la charte d'engagement des centres Leclerc fait directement allusion aux sacs renouvelables, au recyclage ou au points de collecte. Ce n'est pas tout puisque les Centres Leclerc plaident désormais pour une consommation encore plus raisonnable. Un paradoxe, eu égard à leur histoire !

Manger bio, acheter des produits équitables, avec moins d'emballage, qui respectent l'environnement, bien sûr, Avec la sélection de produits " Approuvés Conso Responsable ", E. Leclerc permet, c'est tout au moins leur engagement, aussi de choisir simplement de consommer des produits plus responsables à prix E. Leclerc. Pour ce faire, les ingénieurs qualité et acheteurs des centres Leclerc ont analysé sur la base de 5 critères majeurs de responsabilité (composition, fabrication, emballage, qualité de l'information et utilisation), les produits de consommation courante. E. Leclerc s'appuie sur ses 5 critères de responsabilité. Dans tous les centres E. Leclerc, les produits qui ont répondu aux exigences de la sélection « Conso Responsable » seront identifiés par un symbole particulier et facilement identifiable. L'offre sera clairement mise en évidence dans nos rayons et lors des opérations promotionnelles pour faciliter le choix. En mettant en place cette démarche exigeante sur toutes les marques y compris les siennes, E. Leclerc incite les fabricants à améliorer, année après année, la conception de leurs produits.

Et ce n'est pas tout !, puisque poussé par son mentor, Edouard Leclerc, le fils à son papa, Mi-

chel Edouard, l'enseigne bretonne va encore plus loin en inventant un nouveau concept, Les « primes énergie ».

Pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver les ressources énergétiques, le gouvernement a mis en place les certificats d'économies d'énergie (CEE), suite à la loi de juillet 2005 qui fixe les orientations de la politique énergétique en France. Pour en bénéficier, les fournisseurs/distributeurs d'énergie doivent, entre autres, mettre en place des actions permettant à leurs clients de réaliser des économies d'énergie. E. Leclerc est donc la première enseigne à proposer des « primes énergie » destinées aux consommateurs qui font réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement. Versées sous formes de cartes-cadeaux utilisables dans les magasins E. Leclerc, leur valeur peut s'élever jusqu'à 800 € (pour l'isolation d'une toiture, par exemple). Les « primes énergie » sont applicables à de nombreux travaux : installation de chaudières à condensation, de chauffe-eau solaires, de portes-fenêtres ou de fenêtres avec vitrage isolant... Ainsi pour la première fois, Leclerc récompense financièrement l'achat de produits ou de services que l'enseigne ne vend pas !!!

Pour en savoir plus :
www.lenergiemoinscher.com



Sites internet utiles

Plus d'infos sur les enjeux et les politiques menées

- www.ecologie.gouv.fr
- www.developpementdurable.gouv.fr
- www.ademe.fr
- www.undp.org
- www.unep.org
- www.europa.eu.int
- www.effet-de-serre.gouv.fr
- www.cites.org
- www.grandsitedefrance.com
- www.predit.prd.fr
- www.decennie-france.fr
- www.ville.gouv.fr
- www.agriculture.gouv.fr

Comment consommer responsable ?

- www.ecologie.gouv.fr/ecolabels
- www.reduisonsnosdechets.fr
- www.consodurable.org
- www.commercequitale.org
- www.mangerbouger.fr/pnns
- www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- www.pefc-france.org
- www.fsc.org

Eco-Labels



Les labels « agriculture biologique » français et européen concernent les produits agricoles et alimentaires, qu'il s'agisse de produits frais ou transformés.



L'écolabel européen et lanorme NF Environnement concernent de nombreux produits : peintures et vernis, produits d'entretien, papeterie, chaussures, sacs poubelles, ordinateurs...

Les marques de certification forestière PEFC ou FSC sur les produits bois ou dérivés garantissent aux consommateurs qu'ils contribuent, par leur achat, à la gestion durable des forêts. « Grand Site de France » s'engage dans une ges-

Entreprises et collectivités, acteurs du développement durable

- www.imsentreprenre.com
- www.institut-entreprise.fr
- www.comite21.org
- www.ecomaires.com
- www.orse.org

Coopération internationale

- www.unesco.org
- www.diplomatie.gouv.fr
- www.afd.fr
- www.ffem.net
- www.banquemondiale.org

Territoire, métropole

- www.clermontcommunaute.net
- www.auvergne.eu
- www.puydedome.com
- www.clermont-ferrand.fr

Autres

- www.developpementdurablejournal.com
- www.mescoursespourlaplanete.com
- www.lemarchecitoyen.net

Le label « tourisme durable des lieux touristiques, en préservant le patrimoine, les paysages et les équilibres économiques locaux »

L'étiquette énergie indique la consommation d'énergie des appareils électroménagers. De A (l'appareil est très économe) à G (l'appareil consomme beaucoup). Cette classification concerne notamment four, lave-vaisselle, sèche-linge, réfrigérateurs, congélateurs.



Agenda 21
de PONT-DU-CHÂTEAU
vers la version 2 (2012-2015)

Traversée par le ruisseau Allier, la ville de Pont-du-Château est considérée comme un pignon vert de l'agglomération clermontoise. Située à 15 km à l'est de la métropole régionale, elle compte aujourd'hui 10 724 habitants.

ICI, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE est depuis plusieurs années UNE RÉALITÉ, UN ENGAGEMENT.

2002 : adoption d'un plan local environnement
2004 : adhésion à la Charte d'Aalborg

juin 2005 : lancement de la procédure Agenda 21 à l'occasion de la Semaine du développement durable

février-juin 2007 : publication de l'Agenda 21 après deux années de travail, d'échanges et de concertation entre élus, agents territoriaux et citoyens
Mise en oeuvre du programme d'actions

septembre 2010 : bilan et évaluation du programme 2007-2010
63 % des actions ont été engagées ; 22 actions ont été réalisées en totalité

2011 : lancement de la concertation pour l'élaboration d'un deuxième programme d'actions (2012-2015)

Une action reconnue
Agenda 21 labellisé par l'Etat au titre de la Stratégie nationale du développement durable - 2007
Prix Coup de coeur du concours « Capitale nationale de la biodiversité » - 2010
Prix Maîtrise de l'existant du concours « Energies citoyennes » - 2011 ...

www.pontduchateau.net